

# PLANIFICATION TYPE D'UNE PROCEDURE DE CONCOURS 2 DEGRÉS

## PROJET XYZ

### Répartition des tâches

C = Collabore D = Décide E = Exécute I = est Informé R = Renseigne (...) = de cas en cas ou partiellement

Semaines

LIBELLES DES PRESTATIONS	Répartition des tâches						Semaines																																						
	1	2	3	4	5	6	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39
<b>0 ORGANISATION</b>																																													
0.1	Séance préliminaire qui détermine la volonté d'organiser un concours	D	E	I																																									
0.2	Synthèse de toutes les conditions générales, des directives internes d'exécution, des Lois et règlements d'application		E	R																																									
0.3	Définition du projet à réaliser, objectifs et choix de la procédure		E	(C)																																									
0.4	Planification de la procédure et des séances de travail. Choix des membres du Jury et des experts	I	D	I																																									
0.5	Recherche, tri et mise en forme des documents nécessaires pour le programme du concours		E	R																																									
0.6	Elaboration du programme du concours 1er degré		E	(C)	R																																								
0.7	Elaboration des exigences administratives de la procédure	D	E	(C)																																									
0.8	Formulation et degré d'importance des conditions de participation, des critères d'aptitude et d'évaluation	D	D	E	(C)																																								
0.9	Séance du Jury avec décision de la date de lancement de la procédure (y.c. convocation et procès-verbal)	I	D	E	I																																								
0.10	Elaboration de l'avis officiel de concours via le SIMAP.CH et insertion du programme de concours 1er degré et ses annexes	D	I	E	(C)	I																																							
0.11	Recherche, tri et mise en forme des documents nécessaires pour le programme de concours 2ème degré et ses annexes		E	R																																									
<b>1 CONCOURS 1er degré</b>																																													
1.1	Gestion des demandes par courrier du programmes de concours 1er degré et ses annexes		E		R																																								
1.2	Réception des questions écrites des candidats par courrier ou via le SIMAP.CH		E		R																																								
1.3	Séance éventuelle d'information sur place aux candidats avec présentation du projet et réponses aux questions	I	C	E	I	I																																							
1.4	Séance du Jury pour les réponses aux questions écrites	D	E	(C)	I																																								
1.5	Réception, ouverture et procès-verbal des projets 1er degré + exposition	I	E		R																																								
1.6	Vérification de la recevabilité des dossiers et projets 1er degré, synthèse des dossiers et projets et éventuellement décision d'exclusion avec mention des voies de recours	D	I	E	(C)	I																																							
1.7	Rapports d'expertise	I	C	E																																									
1.8	Séances du Jury avec présentation de la recommandation de sélection des candidats retenus pour le 2ème degré. Approbation du programme 2ème degré définitif	D	E	(C)	I																																								
1.9	Notification de la décision de sélection pour le 2ème degré avec mention des voies de recours et demande de confirmation de participation au 2ème degré	D	E	(C)	R																																								
1.10	Réception, enregistrement et traitement des recours éventuels auprès de la Commission des concours de la SIA.	I	I	C	(C)	(R)																																							
<b>2 CONCOURS 2ème degré</b>																																													
2.1	Distribution du programme de concours 2ème degré et ses annexes		E		I																																								
2.2	Réception des questions écrites des participants par courrier ou via le SIMAP.CH		E		R																																								
2.3	Séance du Jury pour les réponses aux questions écrites	D	E	(C)	I																																								
2.4	Réception, ouverture et procès-verbal des projets 2ème degré + exposition	I	E		R																																								
2.5	Vérification de la recevabilité des projets 2ème degré, synthèse et éventuellement décision d'exclusion avec mention des voies de recours	D	I	E	(C)	I																																							
2.6	Rapports d'expertise	I	C	E																																									
2.7	Réception des maquettes		E																																										
2.8	Séances du Jury avec présentation du classement final et des recommandations d'attribution des prix	D	E	(C)																																									
2.9	Elaboration du rapport		E	(C)	I																																								
2.10	Annonce des résultats du concours	D	I	E	I	I																																							
2.11	Négociation des honoraires, des prestations et des modalités d'exécution du marché	I	E		C																																								
2.12	Décision d'adjudication et notification	D	I	E	(C)	I																																							
2.13	Réponses aux questions des candidats non retenus (dans les 5 jours dans le canton du Valais)	(C)	E	(C)	(R)																																								
2.14	Réception, enregistrement et traitement des recours éventuels.	I	I	C	E	(R)																																							
2.15	Elaboration et signature du contrat avec l'adjudicataire	D	C	E	C																																								
2.16	Exécution du marché	I	D		E																																								
2.17	Elaboration de l'avis officiel d'adjudication via le SIMAP.CH	(D)	I	E	(C)	I																																							

Max. 72 jours après la notification par écrit

- 1 = Autorité adjudicatrice / Adjudicataire signataire
- 2 = Jury
- 3 = Organisateur de la procédure (service public concerné ou mandataire externe)
- 4 = Juriste de l'entité publique concernée, avocat externe ou expert en marchés publics
- 5 = Autres mandataires spécialisés (études de faisabilité, expertises, cahier de soumission)
- 6 = Participants au concours